



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante et unième session
Vienne, 29 janvier-9 février 2024

Projet de plan d'action en vue de la réalisation des objectifs du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace dans le cadre de son plan de travail quinquennal pour la période 2024-2028

Établi par la Présidence du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. À sa soixante-sixième session, tenue du 31 mai au 9 juin 2023, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvé le rapport final du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui portait sur la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et sur les recommandations d'améliorations possibles du contenu technique et de la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/C.1/124) (A/78/20, par. 149). Les conclusions énoncées dans ce rapport final, qui décrit les travaux réalisés dans le cadre du plan de travail pluriannuel établi pour la période 2017-2023, sont résumées aux paragraphes 2 à 6 ci-dessous. Sur la base de ces conclusions, le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et du Groupe de travail concernant le nouveau plan de travail quinquennal de ce dernier pour la période 2024-2028 (A/78/20, par. 150).

2. Les sources d'énergie nucléaire (SEN) ont ouvert la voie à l'exploration du système solaire, en permettant d'observer et de comprendre des corps planétaires sombres et éloignés qui seraient autrement inaccessibles. Les sources d'énergie nucléaire, utilisées à des fins d'habitation ou pour la propulsion dans l'espace et l'alimentation en énergie d'engins spatiaux, pourraient permettre d'effectuer plus rapidement et plus efficacement les missions destinées à acheminer du personnel et du matériel sur la Lune, sur Mars et au-delà, et faciliter les missions scientifiques aux confins du système solaire. L'expérience acquise au cours de plusieurs décennies d'utilisation des applications de SEN a permis de bien comprendre les risques encourus et les enseignements tirés, ce qui crée un cadre propre à faire évoluer les pratiques en matière de sûreté.

3. Le Cadre de sûreté est largement accepté et a facilité le développement et/ou la mise en œuvre par les États membres de systèmes visant à garantir l'utilisation en toute sûreté des SEN dans l'espace. Son utilité a également été reconnue et saluée par d'autres États membres et par des organisations internationales



intergouvernementales qui n'utilisent pas actuellement de SEN dans l'espace mais l'envisagent. Aucun problème particulier de mise en œuvre des orientations énoncées dans le Cadre de sûreté n'a été identifié, même si plusieurs membres du Groupe de travail ont estimé qu'il pourrait être utile de le compléter, plus de 10 ans s'étant écoulés depuis son adoption. Les nouvelles orientations pourraient porter sur les évolutions telles que la possible participation d'entités non gouvernementales et commerciales à diverses missions et la nécessité de tenir compte des orientations en cours d'élaboration sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

4. Les efforts futurs pourraient porter sur le recensement des meilleures pratiques et, le cas échéant, l'approfondissement des recommandations s'agissant des concepts fondamentaux de sûreté énoncés dans les Principes et le Cadre de sûreté.

5. Si l'application des Principes ainsi que des orientations énoncées dans le Cadre de sûreté, constitue une base suffisante pour les États membres et les organisations internationales intergouvernementales souhaitant établir des cadres de sûreté nationaux ou régionaux afin d'assurer en toute sûreté le développement et l'utilisation de SEN dans l'espace, il reste nécessaire de poursuivre les travaux sur le volet sûreté des applications, en particulier les réacteurs à fission nucléaire ainsi que les nouveaux types de systèmes d'alimentation à radio-isotopes et leur utilisation.

6. Il serait utile d'inviter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à continuer de prendre part aux travaux du Groupe de travail et, s'il apparaît que des orientations supplémentaires sont nécessaires, des mécanismes appropriés pourraient être établis, par exemple un groupe conjoint d'experts qui aurait un rôle clairement défini par rapport à celui du Groupe de travail et qui ferait rapport au Sous-Comité par l'intermédiaire du Groupe de travail.

Objectifs du plan de travail pour la période 2024-2028

7. Le Comité, à sa soixante-sixième session, a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail concernant le nouveau plan de travail quinquennal (A/AC.105/1279, annexe III, par. 8 et 9) de ce dernier (A/78/20, par. 150), ses objectifs étant les suivants :

Objectif 1. Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en veillant à :

a) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui envisagent d'utiliser ou qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace de résumer et de présenter leurs plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté ;

b) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications de SEN dans l'espace de faire des présentations sur les difficultés rencontrées comme indiqué au paragraphe a) ci-dessus, ainsi que sur les mesures prises en cours de mission pour appliquer les orientations contenues dans le Cadre de sûreté.

Objectif 2. Recueillir et analyser des informations techniques sur les futures utilisations possibles de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en particulier des réacteurs nucléaires, en :

a) Invitant davantage d'États membres et d'organisations internationales intergouvernementales, en particulier l'AIEA, à intégrer le Groupe de travail et à partager leurs points de vue, leurs plans et leur expérience ;

b) Convenant d'activités appropriées à mettre en œuvre pour recueillir des informations sur les futures utilisations possibles des SEN dans l'espace ;

c) Réalisant une analyse critique des incidences que peuvent avoir, du point de vue de la sûreté, les informations partagées au titre des points a) et b) ci-dessus, et en présentant cette analyse au Sous-Comité.

Objectif 3. Examiner, au sein du Groupe de travail, les incidences que pourrait avoir sur ses travaux futurs l'analyse décrite dans l'objectif 2, et recommander des mesures appropriées au Sous-Comité.

Mise en œuvre du plan de travail

8. Le Groupe de travail est convenu, pour atteindre ces objectifs, de mener les travaux suivants pendant la période 2024-2028 :

2024 Poursuivre ses travaux pendant la période intersessions par des téléconférences ou des réunions, selon que de besoin, afin de préparer les activités à exécuter. Inviter l'AIEA à continuer de prendre part à ses travaux.

Définir, examiner et planifier les activités à mettre en œuvre afin de recueillir des informations sur les futures utilisations possibles des SEN dans l'espace, y compris avec l'AIEA.

Prier le Secrétariat d'inviter les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à recueillir et à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des deux premiers objectifs du plan de travail.

2025 Poursuivre ses travaux pendant la période intersessions par des téléconférences ou des réunions, selon que de besoin, afin de préparer les activités à exécuter. Recueillir des présentations techniques suite à l'invitation faite en 2024. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra :

- a) Faire un résumé des présentations techniques concernant les plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté ;
- b) Faire un résumé des présentations techniques reçues concernant les futures utilisations possibles des SEN dans l'espace, en particulier des réacteurs nucléaires ;
- c) Recenser les difficultés importantes qui ressortent des présentations techniques présentés conformément à l'alinéa a) ci-dessus qui devraient être abordées dans les présentations des États membres et des organisations internationales intergouvernementales prévues pour 2026 ;
- d) Déterminer les incidences que peuvent avoir, du point de vue de la sûreté, les informations recueillies en vertu de l'alinéa b) ci-dessus et examiner des approches les concernant.

Prier le Secrétariat d'inviter les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à recueillir et à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des deux premiers objectifs du plan de travail.

2026 Poursuivre ses travaux pendant la période intersessions par des téléconférences ou des réunions, selon que de besoin, afin de préparer les activités à exécuter. Recueillir des présentations techniques selon les mêmes modalités qu'en 2025. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra :

- a) Faire un résumé des présentations techniques reçues concernant les plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté ;
- b) Faire un résumé des présentations techniques reçues concernant les futures utilisations possibles des SEN dans l'espace, en particulier des réacteurs nucléaires ;

- c) Recenser les difficultés importantes, qui ressortent des présentations techniques présentés conformément à l'alinéa a) ci-dessus, qui devraient être abordés dans les présentations prévues des États membres et des organisations internationales intergouvernementales prévues pour 2027 ;
- d) Déterminer les incidences que peuvent avoir, du point de vue de la sûreté, les informations recueillies en vertu de l'alinéa b) ci-dessus et examiner des approches les concernant, y compris l'éventualité de nouveaux travaux du Groupe de travail et de nouvelles recommandations au Sous-Comité.

Prier le Secrétariat d'inviter les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à recueillir et à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des deux premiers objectifs du plan de travail.

2027 Poursuivre ses travaux pendant la période intersessions par des téléconférences ou des réunions, selon que de besoin, afin de préparer les activités à exécuter. Recueillir des présentations techniques selon les mêmes modalités qu'en 2026. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra faire part de ses recommandations concernant la prolongation éventuelle du plan de travail en cours et, si celui-ci n'est pas prolongé, élaborer un projet de rapport récapitulatif :

- a) Les présentations techniques reçues et les difficultés rencontrées durant l'application du plan de travail ;
- b) L'analyse décrite au titre de l'objectif 2 ;
- c) Les éventuelles recommandations formulées concernant des travaux futurs du Groupe de travail et des mesures appropriées.

2028 Si le plan de travail n'a pas été prolongé, achever le rapport.
